

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
5e séance
tenue le
Jeudi 5 octobre 1989
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/44/SR.5
19 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 20.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. ROZENTAL (Mexique) dit que seuls une action concertée et le partage des responsabilités permettront de garantir une croissance durable et équilibrée de l'économie internationale. Il est urgent que les pays développés acceptent leurs responsabilités et agissent en conséquence. Ils doivent non seulement montrer par des mesures concrètes qu'ils reconnaissent le rôle incombant à l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de solutions aux principaux problèmes auxquels la communauté internationale fait face, mais aussi participer au processus d'ajustement international en faisant preuve d'une rigoureuse discipline budgétaire, en coordonnant efficacement leurs politiques de croissance non inflationniste et en ouvrant leurs marchés. Les pays en développement doivent quant à eux poursuivre résolument le processus de restructuration afin de rendre leurs économies plus modernes et compétitives. Ils favoriseront ainsi la croissance et l'équité qui ont été proposées comme objectifs de développement et pourront mieux s'insérer dans l'économie internationale et exercer une influence plus grande sur son évolution.
2. L'accélération du processus de modernisation dans les pays en développement doit être fondée sur une intégration réelle des progrès techniques dans le processus de production. La coopération économique et technique internationale est un outil permettant d'aider ces pays à opérer les changements nécessaires pour réduire leur dépendance excessive à l'égard des pays industrialisés. Les efforts d'innovation technologique doivent être étroitement liés aux objectifs de politique économique et influer directement sur la productivité et la croissance. Les télécommunications, la micro-électronique, l'informatique et d'autres techniques de pointe doivent être des priorités pour les gouvernements des pays en développement.
3. Toutefois, ces objectifs ne pourront être atteints si le service de la dette continue de provoquer un transfert des ressources vers l'extérieur. La solution de ce problème passe par deux conditions fondamentales : une réduction substantielle du montant de son service et du capital et la fourniture de nouveaux apports financiers aux fins du développement. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle très utile en insistant sur le fait que les créanciers doivent modifier leurs pratiques fiscales réglementaires et comptables pour faciliter les opérations d'allégement de la dette et de son service ainsi que sur l'importance cruciale de garanties adéquates pour mener à bien ces opérations. Par ailleurs, les mécanismes d'allégement du service de la dette ne devraient pas s'appliquer aux seules banques commerciales mais aussi aux organismes financiers internationaux et aux créanciers du secteur public.
4. Une croissance saine de l'économie mondiale ne sera pas possible tant que la détérioration des termes de l'échange se poursuit, que le protectionnisme ne cesse de croître et que des taux d'intérêt élevés continuent d'être imposés. Il convient de revaloriser le rôle de l'Etat qui est de régir l'activité économique et d'assurer pleinement la protection sociale. L'Organisation des Nations Unies devrait préciser les critères fondamentaux qui doivent régir les activités économiques de l'Etat moderne tant au plan national qu'international. Les thèmes

(M. Rozental, Mexique)

qui doivent absolument être abordés dans la quatrième stratégie internationale du développement et lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en avril 1990 sont les suivants : inverser le transfert des ressources des pays en développement vers l'extérieur, ouvrir les marchés internationaux, accélérer l'adoption par les pays en développement de techniques nouvelles qui leur permettront de moderniser leurs moyens de production et de combattre la dégradation de l'environnement au niveau mondial, le but étant de définir les fondements d'un nouveau type de croissance équitable et compétitive et d'éliminer l'extrême pauvreté dans les pays en développement. La nouvelle stratégie doit être souple et pragmatique dans son approche pour qu'elle puisse être adaptée aux mutations rapides de l'économie mondiale. A cette fin, il serait très important que la stratégie comporte aussi des mécanismes permettant de suivre son application et évolution.

5. Etant donné les activités polluantes auxquelles ils se sont livrés pendant de longues années, c'est aux pays industrialisés qu'incombe au premier chef la responsabilité d'affecter les ressources financières et technologiques nécessaires à la lutte contre la dégradation de l'environnement. Il convient d'examiner de nouveaux mécanismes de coopération pour que les pays en développement puissent avoir librement accès à la formation scientifique et acquérir des techniques non polluantes. La conférence internationale sur l'environnement et le développement qu'il est envisagé de tenir en 1992 devrait étudier et proposer des moyens de surmonter les obstacles économiques auxquels se heurtent ces pays pour protéger efficacement l'environnement, étant entendu que la protection de l'environnement et le développement économique doivent être indissolublement liés, sans que l'un exclue l'autre, et sans que soient imposées de nouvelles conditionnalités financières tout en respectant les objectifs et priorités de développement des pays du Sud ainsi que leur souveraineté sur leurs ressources naturelles.

6. Par ailleurs, les organismes économiques des Nations Unies et les organisations régionales devraient encourager la révision des programmes généraux de coopération économique et revoir leurs méthodes de travail, leurs approches et leurs mécanismes de collaboration. Etant donné le peu de ressources disponibles, l'ampleur et la complexité des tâches à accomplir ainsi que le manque de temps, il faut éviter les doubles emplois et entreprendre des projets complémentaires précis par secteur d'activité.

7. M. KRYZHANOVSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que l'on admet désormais que la solution des problèmes économiques exige une action concertée et que tous les Etats doivent s'efforcer de trouver des solutions conciliant de façon équilibrée les divers intérêts. Malgré l'évolution positive de la situation internationale, il est regrettable que les progrès économiques n'aient pas été à la mesure des progrès politiques. La situation des pays en développement est particulièrement alarmante, puisque ceux-ci continuent d'être accablés par le sous-développement et le poids de la dette extérieure et vivent une crise de développement permanente.

(M. Kryzhanovsky, RRS d'Ukraine)

8. Les faits les plus récents montrent clairement que le système actuel de relations économiques internationales ne sert pas les intérêts de l'immense majorité des Etats et est de plus en plus imprévisible, ce qui confirme son inaptitude à influer sur les processus macro-économiques complexes résultant des profondes transformations structurelles, d'une accélération des progrès scientifiques et techniques et des changements intervenus dans la division internationale du travail. Les problèmes du système monétaire international qui demeurent sans solution, les fluctuations des taux d'intérêt et les pressions inflationnistes constituent d'autres facteurs de déstabilisation des relations économiques internationales.

9. Les difficultés économiques de nombreux pays résultent des énormes dépenses militaires qui sont au-dessus de leurs moyens et de la poursuite de la militarisation de leurs économies. Il faut opposer à cette politique des projets de développement des forces productives, c'est-à-dire une variante socio-économique démocratique capable de garantir l'emploi, de motiver et mobiliser des millions de personnes. La RSS d'Ukraine espère que, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, des plans sérieux seront élaborés pour réorienter la production d'armements vers des fins pacifiques, dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples.

10. La délégation de la RSS d'Ukraine juge constructif le rapport du Secrétaire général sur les principes de la sécurité économique internationale (A/44/217), dans lequel il est proposé de faire de l'Organisation des Nations Unies un centre de coordination macro-économique mondial. Cela mettrait en relief le rôle du Conseil économique et social comme coordonnateur de l'ensemble de l'activité socio-économique de l'Organisation dans les efforts concertés que déploient tous les organes et organismes des Nations Unies. Il importe que, sur la base de la résolution du Conseil économique et social intitulée "Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et d'observation des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale", des mesures soient proposées en vue d'utiliser ces mécanismes pour identifier rapidement les problèmes de l'économie mondiale en vue de prendre les mesures concertées nécessaires pour éliminer leurs éventuels effets négatifs.

11. La dette extérieure, qui a atteint des niveaux astronomiques, est la manifestation la plus tangible de la crise internationale. Sa solution doit faire l'objet de délibérations dans les instances multilatérales et notamment de consultations entre pays débiteurs et créanciers sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

12. La dégradation de l'environnement figure, avec la prévention d'une guerre nucléaire, le désarmement, le règlement des conflits régionaux et la crise, au nombre des grands problèmes internationaux. La pollution de l'environnement ne connaît pas de frontières nationales ni de barrières idéologiques et nuit aux intérêts vitaux de tous les pays du monde. La RSS d'Ukraine, qui a subi les conséquences de la tragédie de Chernobyl, estime que l'Organisation des Nations Unies devrait définir la notion de sécurité écologique internationale, dont l'objectif ultime doit être l'institution d'une collaboration d'un type nouveau

(M. Kryzhanovsky, RRS d'Ukraine)

entre les Etats qui permette de réduire au minimum les effets négatifs des problèmes écologiques et qui ait une influence positive dans les autres domaines de la vie internationale.

13. Les préparatifs de la prochaine conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu en 1992 ouvrent un vaste champ d'action dans ce domaine. La RSS d'Ukraine est favorable à l'idée de créer, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, un centre d'aide écologique d'urgence. Cette initiative pourrait être menée à bien compte tenu des possibilités qu'offrent les organismes des Nations Unies, grâce à un renforcement de leur coordination et à des échanges d'informations, ainsi qu'avec la volonté des Etats Membres de fournir une aide en cas de catastrophe écologique.

14. Le Conseil économique et social, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et d'autres organismes et institutions spécialisés des Nations Unies devront apporter une contribution importante à l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement. L'objectif fondamental des travaux préparatoires devra être d'essayer d'adapter le plus possible la nouvelle stratégie aux réalités du monde moderne, caractérisé par l'interdépendance et la diversité.

15. De l'avis de la RSS d'Ukraine, la communauté internationale devrait reconnaître à chaque pays le droit de choisir librement sa propre voie de développement socio-économique dans les conditions actuelles où il existe de nouvelles modalités de développement social et un lien plus étroit entre les facteurs économiques et sociaux. La RSS d'Ukraine ne voit aucun inconvénient à ce que les travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale soient reliés à ceux du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement, comme il est prévu dans la décision 43/460. Une déclaration commune des pays socialistes sur cette question figure dans le document E/1989/127 du Conseil économique et social.

16. M. DJOUDI (Algérie) dit que les espoirs de paix que suscitent actuellement le relâchement des tensions dans les foyers de conflit et le dégel des rivalités idéologiques et militaires s'accompagnent toutefois d'une aggravation de la pauvreté. Si des perspectives prometteuses semblent s'ouvrir entre les principales puissances, préfigurant le passage de la détente à l'entente, il reste que pour l'écrasante majorité de l'humanité, la prolifération de la faim et de la famine par l'aggravation du sous-développement apparaît comme la seule certitude possible. La concertation Est-Ouest doit s'accompagner d'un dialogue Nord-Sud, si l'on veut corriger les graves déséquilibres de l'économie mondiale à l'origine de la cassure du genre humain en extrêmes antinomiques. Les relations économiques internationales promettent, quant à elles, le meilleur pour quelques-uns et le pire pour l'écrasante majorité. L'unité de l'humanité ne pourra être réalisée tant qu'une séparation existera entre le Nord et le Sud et que les bienfaits du progrès économique ne profiteront pas à l'humanité tout entière sans exclusion d'aucune sorte.

/...

(M. Djoudi, Algérie)

17. Tout comme la division de l'humanité entre le Nord et le Sud, la dégradation constante de l'environnement n'est pas une fatalité tout comme ne le sont pas la dilapidation du capital des espèces génétiques, l'appauvrissement des écosystèmes et l'existence d'un environnement de plus en plus pollué. Afin d'assurer à tous un avenir commun, solidaire et prospère, il convient de relancer la croissance économique soutenue dans les pays les plus pauvres, mettre définitivement un terme à la régression économique la plus longue qu'aient jamais connue ces pays depuis leur indépendance sans pour autant briser l'élan de la plus longue croissance ininterrompue des temps modernes dans les pays les plus riches.

18. Pour atteindre cet objectif, il faut résoudre d'urgence la crise de l'endettement extérieur par le biais d'un allègement du service de la dette ainsi que par le rétablissement de courants financiers positifs du Nord vers le Sud. De même, l'ajustement structurel des pays les plus pauvres doit être complété et adouci par l'ajustement de la réalité économique aux besoins de croissance de tous. En outre, la prise de conscience de plus en plus grande de la nécessité de protéger l'environnement ne peut se dresser en obstacle supplémentaire au développement. Elle doit être au contraire une manifestation concrète de l'interdépendance des nations afin que celle-ci cesse d'être asymétrique.

19. L'Organisation des Nations Unies a réussi à exorciser la peur d'une conflagration mondiale en contribuant au rapprochement entre l'Est et l'Ouest et il lui faut maintenant s'atteler sans délai à éliminer le fléau de la pauvreté absolue en contribuant à un rapprochement Nord-Sud. La convocation en avril 1990 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, et en particulier à la relance de la croissance et du développement économique des pays en développement ainsi que l'élaboration d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement offre à la fois le cadre et les moyens de réaliser cet objectif. Pour sa part, le Mouvement des pays non alignés, à l'occasion de son neuvième Sommet tenu à Belgrade (Yougoslavie) et le Groupe des 77 lors de sa réunion extraordinaire, tenue à Caracas (Venezuela), ont assumé la part qui leur revient dans cette entreprise.

20. M. SCHLEGEL (République démocratique allemande) dit qu'à l'heure actuelle, il importe de définir des moyens efficaces de résoudre les problèmes complexes qui se posent à la communauté internationale dans le domaine de l'environnement et de corriger les déséquilibres persistants de l'économie mondiale. L'instance de dialogue universel et de coopération multilatérale qu'offre l'Organisation des Nations Unies est irremplaçable à cet égard.

21. Jusqu'à présent, les progrès louables enregistrés dans le domaine de la sécurité internationale et le règlement de conflits régionaux n'ont pas réussi à rendre les relations économiques internationales plus équitables. Au contraire, le sous-développement, la pauvreté, l'endettement, la maladie, l'abus des drogues et la destruction de l'environnement sont devenus des problèmes mondiaux très graves.

(M. Schlegel, Rép. dém. allemande)

22. La République démocratique allemande pense elle aussi que se désintéresser des besoins économiques urgents risquerait de compromettre les efforts déployés en faveur de la paix et de la stabilité dans le monde, comme l'ont déclaré les pays non alignés à Belgrade. Aussi, les mesures prises pour stimuler la croissance et le développement font-elles plus que jamais partie intégrante des initiatives en faveur de la paix et de la sécurité internationales. Tous les Etats doivent prendre part à la vie économique mondiale dans des conditions d'égalité et leur souveraineté et leur particularité doivent être respectées.

23. La recherche de solutions aux problèmes économiques internationaux les plus importants, qui soient mutuellement acceptables et bénéfiques pour tous, doit être l'objectif de la coopération multilatérale dans les années 1990. A cet égard, les pays socialistes ont proposé au cours de la quarantième session de l'Assemblée générale, la notion de sécurité économique internationale. Le rapport du Secrétaire général sur ce sujet (A/44/217) constitue une contribution importante et utile au débat sur cette proposition. Toutefois, il ne suffit pas de décrire les activités qui existent déjà, il faut que l'Organisation des Nations Unies, ses organes et organismes prennent des mesures concrètes pour développer et affiner les divers éléments de la sécurité économique internationale. On peut citer à titre d'exemple l'identification, l'analyse et l'évaluation préliminaires, ainsi que l'observation des faits nouveaux intéressant l'économie mondiale entreprises dans l'Etude sur l'économie mondiale, 1989 (E/1989/45). La République démocratique allemande espère que cette tâche très utile sera poursuivie, conformément à la résolution pertinente adoptée par consensus lors de la récente session du Conseil économique et social afin de mettre en place au sein de l'Organisation des Nations Unies un mécanisme permettant d'identifier et de régler les conflits économiques.

24. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement suscitent de grands espoirs et la République démocratique allemande a adopté une attitude constructive à cet égard. Dans les années 90, il faudra prendre des mesures novatrices et concrètes pour stimuler la croissance économique et le développement de tous les pays, en particulier des pays en développement, et l'amélioration des relations économiques internationales exige que l'on apporte une solution commune aux problèmes qui se posent dans une économie toujours plus internationale. A cette fin, il convient d'appuyer les résolutions et les conférence internationales des Nations Unies car la plupart d'entre elles sont toujours d'actualité - notamment les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lors de sa septième session et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. L'application des recommandations formulées dans ladite Charte contribuerait à l'amélioration des relations économiques internationales. La République démocratique allemande et d'autres Etats socialistes ont réaffirmé leur approbation de ce document dans une déclaration commune (A/44/379).

25. Il faut espérer que la session extraordinaire et la nouvelle stratégie internationale du développement contribueront à assurer une croissance durable et soutenue de l'économie mondiale et accorder une attention particulière aux besoins des pays en développement. La décision 43/460 de l'Assemblée générale fournit une

(M. Schlegel, Rép. dém. allemande)

bonne base pour aborder cette question lors de la session extraordinaire. La République démocratique allemande est favorable à une accélération des travaux préparatoires à cet égard car il faut parvenir d'urgence à un accord sur l'ordre du jour, les principales questions de fond et la nature du document final. Il faudrait tenir sans tarder des négociations à cette fin au cours de la présente session.

26. Le Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement a accompli un travail considérable et la République démocratique allemande est heureuse de constater une convergence de vues toujours plus grande au sein de ce comité au sujet de la structure générale et des principaux éléments de la stratégie. Cela tient certainement au fait qu'une nouvelle stratégie permettrait de promouvoir la croissance et le développement, notamment des pays en développement, de tenir compte des nouvelles tâches à accomplir dans le cadre de la coopération économique internationale dans les années 90, de prêter attention aux questions comme celles du commerce, de la dette extérieure, de la technologie, des ressources humaines, de la pauvreté, du sous-développement et de l'environnement et de prendre des mesures concrètes pour assurer la participation de l'Organisation des Nations Unies à l'application de la stratégie.

27. La protection de l'environnement est devenue un sujet de préoccupation au niveau mondial car l'avenir de l'humanité en dépend. Tous les Etats, quel que soit leur système socio-économique ou leur niveau de développement, sont touchés par ce problème au niveau mondial. La République démocratique allemande accueille avec satisfaction la proposition tendant à tenir en 1992, au niveau politique le plus élevé, une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi que l'offre faite par le Brésil d'être l'hôte de cette conférence qui, faut-il espérer, donnera l'occasion d'identifier les activités à entreprendre jusqu'à l'an 2000 et au-delà. En outre, l'application de la notion de désarmement aux fins du développement présente un grand intérêt pour l'environnement.

28. La République démocratique allemande partage l'avis exprimé au cours du Sommet de Belgrade selon lequel la dette extérieure pose aux pays en développement des problèmes insurmontables et met gravement en danger les relations économiques internationales en général. C'est pourquoi, dans l'intérêt de la croissance économique des pays en développement et de la stabilité de l'économie mondiale, il faut trouver des solutions efficaces et durables qui tiennent compte des intérêts légitimes de toutes les parties intéressées. L'Organisation des Nations Unies peut contribuer à cet objectif en créant des conditions propices pour qu'existe la volonté politique de trouver une solution globale et équitable.

29. Il existe incontestablement une corrélation entre la solution du problème de la dette et l'amélioration des relations commerciales internationales. La réduction du protectionnisme, la stabilité des cours des produits de base et l'existence des termes de l'échange équitables amélioreraient sensiblement la situation des pays en développement. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui doit avoir lieu à Paris en 1990 revêt une grande importance à cet égard étant donné que l'on a actuellement besoin de mesures pour remédier à la grave situation économique et sociale de ces pays.

(M. Schlegel, Rép. dém. allemande)

30. Pour la République démocratique allemande, la CNUCED, qui célèbre son vingtième anniversaire en 1989, est une instance multilatérale représentative capable de favoriser un dialogue sérieux et des négociations constructives, comme en témoignent les progrès réalisés au cours de sa septième session, en vue de résoudre les problèmes économiques mondiaux les plus pressants.

31. Au cours de la série actuelle des négociations d'Uruguay du GATT, des questions revêtant une grande importance sont examinées mais les participants ne pourront contribuer à une plus grande stabilité des relations économiques internationales que s'ils tiennent compte de façon équilibrée des intérêts de toutes les parties.

32. Il faut plus que jamais que les relations scientifiques et techniques soient exemptes de toute discrimination. Toutefois, il existe encore des listes d'embargo discriminatoires qui datent de 40 ans et qui font obstacle au déroulement normal des échanges commerciaux et à des relations commerciales saines. A la longue, elles finissent par se retourner contre ceux qui les ont imposés. La République démocratique allemande partage l'avis exprimé au cours de la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement selon lequel, conformément au Programme d'action pour la science et la technique au service du développement, il faut attacher une importance particulière à l'accroissement des possibilités offertes aux pays en développement dans le domaine de la science et de la technique.

33. Les commissions économiques régionales de l'ONU ont un rôle très important à jouer dans l'instauration d'une coopération mutuellement avantageuse dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique. A cet égard, les Etats membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont réalisé de grands progrès même s'ils n'ont pas encore réussi à surmonter un grand nombre des obstacles existants. La République démocratique allemande fait partie de l'opinion selon laquelle les activités de la CEE vont dans le même sens que les initiatives des Etats socialistes visant à assurer durablement la stabilité et la sécurité en Europe et à établir des relations de bon voisinage et d'association mutuelle en vue d'une coopération économique parfaite entre l'Est et l'Ouest.

34. La mise en valeur des ressources humaines aux fins du progrès économique et social acquiert une dimension nouvelle face à la nécessité de combattre le sous-développement. Dans la résolution 1989/120 du Conseil économique et social proposée par la République démocratique allemande et adoptée par consensus, figurent des propositions appropriées pour accroître l'efficacité de la coopération multilatérale et promouvoir la coordination des multiples activités du système des Nations Unies dans ce domaine. La mise en valeur des ressources humaines est aussi un objectif important de l'assistance financière que fournit la République démocratique allemande aux pays en développement. Celle-ci représentait en 1988 0,61 % du produit national brut du pays qui a été pourtant lui aussi touché par l'aggravation de la situation économique mondiale.

35. Au cours des 40 années qui se sont écoulées depuis sa fondation, la République démocratique allemande n'a cessé de développer sa puissance économique. L'efficacité de l'économie nationale constitue une base solide permettant d'élever

/...

(M. Schlegel, Rép. dém. allemande)

le niveau de vie et d'assurer le bien-être social et matériel de sa population, le plein emploi, un niveau d'instruction élevé et des soins de santé gratuits. A l'avenir, la République démocratique allemande s'attellera à de nouvelles tâches et abordera avec souplesse les situations nouvelles.

36. M. ZIARAN (République islamique d'Iran) dit que la situation économique mondiale est défavorable aux pays en développement depuis le début des années 80. Les cours des produits de base sont restés bas; le fossé entre pays riches et pays pauvres s'est creusé; le problème de la dette n'a pas été résolu et le flux de ressources vers les pays en développement continue de se réduire. En conséquence, le produit intérieur brut de ces pays a augmenté à un taux plus faible que celui de la population et le revenu réel par habitant reste inférieur à son niveau de 1980.

37. La baisse des cours des produits de base et des matières premières, en particulier le pétrole, enregistrée à partir de 1982 a gravement détérioré les termes de l'échange de nombreux pays en développement. Toutefois, si l'on veut relancer la croissance économique, il importera que les cours des produits de base et des matières premières, seules sources de revenu pour de nombreux pays en développement, soient favorables et stables. A cet égard, la délégation iranienne se réjouit que le Fond commun commence à fonctionner. Par ailleurs, elle souhaite vivement que les barrières protectionnistes imposées à un grand nombre de produits d'exportation des pays en développement soient éliminées. Les négociations d'Uruguay doivent faire l'objet de l'attention voulue, afin que l'on puisse renforcer le système commercial international de manière à pouvoir faire face aux besoins des pays en développement.

38. Le problème de la dette extérieure n'a pas été résolu, malgré tous les efforts déployés. Ces dernières années, le rapport entre la dette extérieure et le PNB et les recettes d'exportation a été extrêmement désavantageux aux pays en développement. En outre, au cours des sept dernières années, les ressources financières fournies à ces pays ont diminué de 50 %. De ce fait, le transfert inverse de ressources du monde en développement vers le monde développé s'est intensifié. Les mesures d'austérité adoptées par les pays en développement n'ont pas été à même de stimuler les investissements intérieurs ni de promouvoir le développement et, en revanche, elles ont eu pour effet de réduire les dépenses sociales, au détriment des couches défavorisées de la population. Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays débiteurs ont connu des bouleversements politiques, ce qui souligne la gravité de la situation. La délégation iranienne rappelle que le seul moyen de surmonter la crise de la dette extérieure est de réduire sensiblement et le capital et les intérêts de la dette et d'offrir de nouveaux flux de ressources financières aux pays en développement.

39. En 1988, la Deuxième Commission s'est montrée disposée à assumer ses responsabilités en tant que tribune internationale pour le règlement des problèmes économiques mondiaux. L'adoption par consensus d'une résolution relative au Comité spécial plénier chargé de préparer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement et au Comité plénier chargé de préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale est significative à cet

(M. Ziaran, Rép. islamique d'Iran)

égard. Au cours de la dernière session du comité chargé de préparer la stratégie internationale du développement, le Groupe des 77 a présenté une initiative visant à faciliter les préparatifs de la stratégie. Bien qu'ayant été accueillie favorablement par plusieurs groupes de pays, cette proposition n'a finalement pas été approuvée, ce qui est regrettable. Il importe de prendre en compte plusieurs éléments importants lors de la préparation de la stratégie : le commerce, la crise de la dette extérieure, l'élimination de la faim et de la pauvreté, la science et la technique au service du développement, la mise en valeur des ressources humaines et la promotion de l'agriculture. La stratégie ne pourra à elle seule résoudre les problèmes du développement international et ses objectifs ne pourront être atteints que grâce à une ferme volonté politique.

40. Le dialogue Nord-Sud n'a pas été fructueux. Compte tenu de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale, de la stagnation des pays en développement et des changements intervenus dans la situation économique mondiale, il convient d'adopter des mesures conjointes afin de renforcer la capacité des pays en développement de faire face aux nouveaux défis. La République islamique d'Iran appuie l'idée de la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et, en particulier, à la relance de la croissance économique et au développement dans les pays en développement, initiative qui pourrait relancer les négociations visant à établir les mécanismes propres à résoudre le problème de la stagnation économique des pays en développement et instaurer un ordre économique équitable propice à la paix, à la sécurité et à la prospérité.

41. M. PAYTON (Nouvelle-Zélande) prend la présidence.

42. M. DING (Chine) dit que la situation économique mondiale reste grave. Plusieurs facteurs d'instabilité et de déséquilibre continuent à jouer, bien que les pays développés aient connu sept années consécutives de croissance économique et que le commerce international se soit développé à un rythme plus élevé. L'inflation augmente et la croissance économique s'essouffle dans plusieurs pays. Les frictions commerciales et le désordre financier persistent. La situation économique est extrêmement grave dans les pays en développement. En dépit des mesures d'ajustement rigoureuses adoptées par nombre de ces pays, l'immense majorité d'entre eux continuent de connaître des taux de croissance nuls ou négatifs. L'environnement économique extérieur est de plus en plus incertain : le fardeau de la dette s'alourdit, de même que le flux inverse de ressources financières; les taux d'investissement ont diminué; les barrières protectionnistes se sont renforcées et les termes de l'échange se sont détériorés. La situation est particulièrement grave dans les pays d'Amérique latine et d'Afrique, et même en Asie, qui a enregistré une croissance relativement plus élevée, les problèmes liés à la pauvreté et au sous-développement restent graves. La paix et la stabilité mondiales risquent d'être compromises si l'on ne comble pas le fossé séparant les pays riches des pays pauvres. Les pays en développement constituent l'immense majorité et leur prospérité est un préalable à la prospérité mondiale.

43. La délégation chinoise espère que la communauté internationale examinera attentivement les propositions formulées par la réunion ministérielle extraordinaire du Groupe des 77 tenue à Caracas et par le Sommet du Mouvement des

(M. Ding, Chine)

pays non alignés tenu à Belgrade. Il incombe certes aux pays en développement eux-mêmes de s'efforcer d'éliminer la pauvreté et de favoriser une reprise économique, mais ils ont pour ce faire besoin de l'appui de la communauté internationale. Cet appui peut revêtir deux formes : à court et à moyen terme, la relance du dialogue Nord-Sud et, à long terme, le renforcement des mécanismes de coopération économique et de gestion du système économique mondial. Les relations économiques internationales doivent subir une transformation radicale. En particulier, il importe de modifier le système qui permet à un groupe restreint de pays développés d'imposer leurs décisions économiques au reste de la communauté internationale. Les besoins des pays développés sont sans aucun doute importants, mais ceux des pays en développement le sont tout autant. Les relations économiques internationales doivent être guidées par les principes du respect mutuel et de l'équité.

44. La délégation chinoise est favorable à la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, qui fournira l'occasion du premier dialogue Nord-Sud des années 90, et elle espère que les gouvernements des différents pays participeront activement aux préparatifs de cette session, animés d'idées novatrices. Elle espère en outre que cette session bénéficiera d'une participation universelle de haut niveau et qu'elle pourra formuler des concepts nouveaux touchant la coopération économique internationale. Pendant la session en cours, la Deuxième Commission doit s'efforcer d'aboutir dans les meilleurs délais à un accord au sujet de l'ordre du jour provisoire de cette session extraordinaire.

45. Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la formulation de la stratégie internationale du développement et espère que celle-ci contribuera à la relance de l'économie des pays en développement au cours de la prochaine décennie. Lors de la deuxième session du Comité spécial plénier chargé des préparatifs de la stratégie internationale du développement, plusieurs groupes et pays, dont la Chine, ont formulé des propositions intéressantes au sujet de la structure de la stratégie. Les préparatifs ont bien avancé, même si l'on n'est pas encore parvenu à un consensus quant à la forme que devra revêtir la stratégie. La délégation chinoise reste disposée à participer activement à l'élaboration et à la formulation de la stratégie, dans un esprit pratique et souple.

46. L'endettement extérieur est l'un des problèmes les plus graves des pays en développement. La délégation chinoise est favorable à la prise de mesures propres à réduire considérablement le principal et les intérêts de la dette et souhaite vivement que de nouvelles ressources soient fournies aux pays en développement débiteurs. A cet égard, elle se félicite des initiatives récentes visant à alléger le fardeau de la dette de certains pays. Toutefois, il faut non seulement réduire la dette des pays à revenu intermédiaire fortement endettés, mais aussi limiter la dette des pays à faible revenu ainsi que des autres pays débiteurs du monde en développement. Les mesures adoptées pour résoudre le problème de la dette doivent tendre à aider les pays débiteurs à relancer leur croissance économique de manière à pouvoir finalement régler leur dette. Ces pays doivent de ce fait tenir compte d'éléments tels que les produits de base, les échanges et les ressources financières.

(M. Ding, Chine)

47. La protection de l'environnement conditionne la survie et le développement de l'humanité. Etant responsables au premier chef de la pollution dans le monde actuel, les pays développés ont l'obligation de protéger l'environnement et de résoudre le problème de la pollution. Il ne faudrait pas que la protection de l'environnement devienne une condition supplémentaire de l'octroi de crédits aux pays en développement; il faut au contraire fournir à ceux-ci les techniques et les ressources nécessaires pour résoudre eux-mêmes leurs problèmes d'environnement. Le Gouvernement chinois appuie la tenue en 1992, au Brésil, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

48. Enfin, s'agissant de l'examen approfondi de la politique relative aux activités opérationnelles du système des Nations Unies, la délégation chinoise considère que ces activités ont permis au cours des dernières années d'offrir une assistance technique considérable aux pays en développement, ce qui a favorisé leur relance économique et leur développement social; il reste cependant beaucoup à faire pour prendre pleinement en compte l'évolution des besoins de ces pays. De nombreux organismes et organisations procèdent à une réévaluation des travaux qu'ils ont accomplis pendant les années 80 et étudient les moyens de faire face aux défis de la prochaine décennie. De l'avis de la délégation chinoise, les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent rester conformes au consensus de 1970 et à la nouvelle dimension de la coopération technique de 1975. Il importe de respecter la souveraineté des pays récepteurs et de continuer de fournir une aide efficace aux pays en développement, conformément à leurs programmes et priorités de développement respectifs, ainsi que de promouvoir la coopération technique entre pays en développement, de manière à consolider leurs progrès sur la voie de l'autosuffisance.

49. M. PEJIC (Yougoslavie) dit que les déclarations liminaires du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et du Secrétaire adjoint aux affaires économiques et sociales internationales, par leur caractère concret, mettent l'accent sur l'intérêt prioritaire que la communauté internationale attache aux problèmes économiques mondiaux et affirme que la délégation yougoslave s'associe à la déclaration formulée au nom du Groupe des 77 par la délégation malaisienne.

50. La présente session de l'Assemblée générale sera pour la communauté internationale l'occasion d'aborder certains des problèmes les plus urgents qui mettent en péril l'évolution positive des relations politiques internationales, ainsi que la paix et la sécurité dans le monde. A l'aube du XXIe siècle, la communauté internationale a, devant les générations actuelles et futures, la responsabilité d'arrêter et d'inverser la tendance à l'élargissement des disparités entre riches et pauvres et doit chercher à mettre un terme à l'aggravation des problèmes économiques des pays en développement, dont la famine et la misère ne sont que les signes trop évidents. Si on les néglige et si on ne prend pas de mesures pour les contrôler, ces problèmes se traduiront inévitablement par une déstabilisation des relations internationales.

51. Le marasme dans lequel sont enlisés les pays en développement exige une attention de tous les instants. La chute brutale du niveau de vie dans la grande majorité d'entre eux, notamment les moins avancés et les plus endettés, retient et

(M. Pejic, Yougoslavie)

doit retenir tout particulièrement l'attention. A moins d'adopter les mesures nécessaires pour commencer à résoudre les problèmes qui s'opposent au redressement économique et au développement des pays en développement concernés, il n'y a pas lieu de s'attendre à un changement rapide de cette situation. Il est indispensable qu'un dialogue s'établisse entre ces pays et les pays développés et qu'ils entament des négociations. Lors de la neuvième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est récemment tenue à Belgrade, les questions économiques internationales ont été au coeur du débat. A cette occasion, on a souligné que la détérioration de la situation des pays en développement dans le cadre de l'économie mondiale constitue l'obstacle le plus sérieux au renforcement et à la poursuite de la tendance positive que l'on relève dans les relations internationales. On s'est accordé à reconnaître que, faute de régler les problèmes urgents que pose le développement des pays en développement, il est impossible d'instaurer dans le monde une paix et une sécurité durables. Telle est l'opinion non seulement des pays non alignés et autres pays en développement, mais également de tous ceux, et ils sont nombreux, qui dans le monde ont conscience de la nécessité d'aborder sans tarder ces problèmes et d'établir le dialogue.

52. L'objectif de la solidarité internationale doit être d'assurer la croissance économique et le développement de tous les pays en facilitant l'intégration des pays en développement aux grands courants de l'économie mondiale dans le contexte d'une interdépendance sans cesse plus affirmée. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, doit être l'occasion d'établir le dialogue que les pays non alignés et autres pays en développement ont demandé à Caracas et à Belgrade. Il faut préparer avec soin cette session extraordinaire qui, pour être fructueuse, doit réunir des représentants de tous les pays. Le climat qui règne actuellement et qui se caractérise par une croissance stable des pays développés et la détente politique est de bonne augure.

53. Il faudrait en outre travailler à l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement qui devrait servir de cadre à une croissance économique et à un développement accélérés, en particulier dans les pays en développement. La stratégie devrait contribuer à éliminer les obstacles qui s'opposent à un développement équilibré de l'économie mondiale et offrir des solutions à long terme aux principaux problèmes du développement, afin de préparer le terrain à l'élimination de la misère. Par ailleurs, la stratégie devrait aborder certaines questions qui, sans aucun doute, auront une incidence sur le développement économique mondial de la prochaine décennie, en particulier l'environnement et la mise en valeur des ressources humaines.

54. La dette extérieure des pays en développement est le principal obstacle à leur développement économique et à leur progrès social, au point que ces pays sont devenus des fournisseurs nets de capitaux aux pays industrialisés, ce qui est moralement inacceptable. Les pays développés ont également commencé à reconnaître l'importance économique et politique de la dette extérieure, et en particulier les graves conséquences qu'elle a sur le processus du développement et la stabilité de l'économie mondiale. Rien d'étonnant donc que l'on envisage désormais la solution

(M. Pejic, Yougoslavie)

à ce problème sous un autre angle. Quoi qu'il en soit, les efforts accomplis à ce jour ne sauraient suffire. La crise de la dette exige plus d'audace; les initiatives prises doivent être appliquées à tous les pays en développement débiteurs. La délégation yougoslave se félicite de toutes les initiatives auxquelles a donné naissance le concept de réduction de la dette et de son service, l'objectif étant de les ajuster à la capacité réelle de paiement des pays débiteurs et aux impératifs de leur développement. Il faut néanmoins leur assurer parallèlement de nouvelles ressources financières, sans lesquelles ils ne pourront relancer leur croissance économique. Il est indispensable que les gouvernements des pays développés s'engagent fermement dans ce sens.

55. Sans vouloir diminuer le rôle que jouent les institutions financières internationales à cet égard, il faut renforcer et promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que tribune où le problème de la dette peut faire l'objet d'une analyse dans le contexte plus vaste du développement. Lors de la Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue récemment, on a proposé de réunir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans une instance appropriée, des représentants des banques et des établissements financiers internationaux afin d'examiner tous les aspects du problème de la dette extérieure dans une atmosphère plus propice au développement.

56. Il est évident, par ailleurs, que l'on ne pourra pas trouver une solution durable au problème global de la dette extérieure des pays en développement sans aborder simultanément d'autres problèmes économiques. Le système commercial international continue de se caractériser par un protectionnisme croissant, l'unilatéralisme, la prolifération de barrières autres que douanières et un manquement à l'engagement pris à Punta del Este de maintenir le statu quo et d'inverser les mesures protectionnistes, d'où l'importance des Négociations d'Uruguay, qui devraient favoriser la libéralisation et l'expansion du commerce international. La chute des prix des matières premières et leur instabilité générale ont freiné le développement de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, pendant près d'une dizaine d'années. Une action concertée s'impose. Bien géré, le Fonds commun pour les produits de base pourrait permettre d'obtenir les résultats attendus.

57. La dégradation de l'environnement qui menace la survie même de l'humanité est rapidement devenue l'un des thèmes les plus importants de la coopération multilatérale. La détérioration progressive de l'environnement dans le monde entier et les conséquences néfastes qu'elle a pour tous les pays placent la communauté internationale dans l'obligation d'aborder sans tarder divers problèmes connexes qui, de l'avis de la délégation yougoslave, ne peuvent être examinés hors du contexte de la croissance et du développement accélérés des pays en développement. En donnant priorité à l'environnement, la neuvième Conférence au sommet a souligné la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources financières et de donner aux pays en développement les moyens techniques nécessaires pour apporter une solution efficace à ce problème. Il faudrait, lors de la présente session de l'Assemblée générale, décider de convoquer une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. La délégation yougoslave s'associe

(M. Pejic, Yougoslavie)

sans réserve à l'offre du Brésil d'accueillir ladite conférence. Lors des travaux préparatoires, il faudra tenir pleinement compte des intérêts de tous les pays et, en particulier, des exigences de développement des pays en développement.

58. Plusieurs autres questions inscrites au programme de la Deuxième Commission méritent une grande attention, notamment la science et la technique au service du développement, la coopération économique et technique entre pays en développement, la préparation d'une conférence sur les pays les moins avancés et les activités opérationnelles de développement. La délégation yougoslave est convaincue que l'esprit de coopération qui marque les relations internationales prévaudra également au sein de la Deuxième Commission. L'Organisation des Nations Unies peut sauvegarder la paix et la sécurité dans le monde en appuyant de son immense prestige et de son ascendant politique les efforts déployés pour trouver des solutions aux problèmes économiques internationaux.

59. M. PAOLILLO (Uruguay) dit que, de l'avis de sa délégation, le débat général à la Deuxième Commission est dans une grande mesure redondant, car il est inévitable que l'on répète des observations déjà formulées au Conseil économique et social et dans d'autres instances et que les positions des pays en matière de coopération économique internationale soient exposées simultanément à l'Assemblée générale. Il tient néanmoins à profiter de l'occasion qui lui est donnée pour souligner la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, de la Deuxième Commission dans le domaine de la coopération économique internationale. La délégation yougoslave est fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies ne pourra jouer de nouveau un rôle important dans ce domaine que si la communauté internationale parvient à un accord qui reflète et reconnaît les changements profonds qui sont intervenus dans le système économique international ces 10 dernières années, tant au Nord qu'au Sud, et qui ont profondément affecté leurs relations. Les plans d'action et les stratégies élaborées ces 20 dernières années ont échoué non seulement par manque de volonté politique, mais également par manque de réalisme.

60. S'agissant du manque de volonté politique, il semble que certains pays soient moins disposés à coopérer au développement des pays en développement. Certains thèmes qui répondent à des intérêts particuliers commencent à prendre le dessus et la coopération économique en vient à se transformer en un processus de négociation permanent sur ce qu'elle devrait comporter. La délégation uruguayenne estime que les aspects les plus importants de cette coopération sont ceux qui menacent le plus sérieusement la capacité de survie des pays en développement, ce qui ne veut pas dire que certains thèmes ne peuvent faire l'objet de négociations dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, mais il n'est pas possible de définir arbitrairement la portée de la coopération économique en fonction des intérêts d'un groupe de pays.

61. En ce qui concerne le manque de réalisme, M. Paolillo estime que faute de tenir compte des nouveaux éléments qui ont conditionné la coopération économique internationale ces dernières années, il sera difficile de progresser. Des changements décisifs sont intervenus dans trois domaines. Le premier est celui des relations internationales sur le plan commercial et financier. Les changements

(M. Faolillo, Uruguay)

survenus dans l'économie mondiale depuis le début des années 70 ont altéré dans les faits le système établi par les Accords de Bretton Woods, au point que les années 80 se soldent par des déséquilibres commerciaux et financiers élevés et de nouveaux rapports de puissance entre pays et blocs de pays dans les domaines commerciaux et financiers. Ainsi la balance commerciale des Etats-Unis est devenue déficitaire, ce pays étant devenu un importateur net de capitaux. D'autres pays développés, comme le Japon et la République fédérale d'Allemagne, ainsi que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont devenus excédentaires et exportateurs nets de capitaux sans qu'aucune tendance vers un rétablissement de l'équilibre soit en vue.

62. La question fondamentale qui se pose aujourd'hui est celle de savoir si l'on peut envisager une croissance de l'économie mondiale fondée sur l'ouverture du commerce international à un nombre toujours plus grand de pays en développement et d'économies socialistes ou, au contraire, si prévaudra un système dominé par quelques économies puissantes et fondé sur le protectionnisme et des subventions de l'Etat à la production. Un autre aspect du problème a trait aux changements apportés par les progrès techniques dans la composition et l'orientation des échanges. La baisse sensible de la part des produits primaires dans le coût du produit final ces dernières années s'est accompagnée d'une augmentation de la part du secteur des services. Ce phénomène a notablement modifié les concepts traditionnels du commerce international, et il est probablement à l'origine des négociations ardues qui se déroulent depuis trois ans à Genève pour instaurer un système qui reflète d'une manière juste et équilibrée ces changements et prévoit un traitement spécial pour les pays en développement. Les mouvements financiers entre les pays développés et les pays en développement ont subi également de profondes modifications. La décennie des années 80 a été marquée par un phénomène nouveau, à savoir le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés. Ainsi, dans l'Etude sur l'économie mondiale que publie annuellement le Secrétariat, on peut lire qu'en 1988 ce transfert de ressources a augmenté de plus de 30 milliards de dollars.

63. Il y a lieu de mentionner trois autres éléments étroitement liés à ces changements qui, en dépit de leur caractère national ou régional, influent sur le système des relations commerciales et financières de l'ensemble de pays en développement : le déficit budgétaire et commercial des Etats-Unis et ses répercussions sur la croissance économique de ce pays, comme sur le système de libre échange; la place qu'occupe le Japon dans le système économique international; et les réformes et l'intégration économiques qui ont lieu dans les pays membres de la Communauté économique européenne. Il ne faut pas non plus perdre de vue les changements qui interviennent en Union soviétique et dans certains pays d'Europe orientale, changements qui auront également des répercussions considérables sur la coopération économique internationale. Dans les 10 années à venir, il faut s'attendre à ce que l'augmentation du commerce entre les pays de l'Est et de l'Ouest ait de profondes conséquences sur l'économie mondiale en général et l'économie des pays en développement en particulier.

64. En ce qui concerne les facteurs sociaux étroitement liés au développement, on constate également de profonds changements. Depuis les années 70, les gouvernements ne se préoccupent plus exclusivement de croissance économique et

(M. Paolillo, Uruguay)

d'accumulation de capital, mais donnent chaque jour plus d'importance à la planification de la mise en valeur des ressources humaines à la répartition du revenu, à la satisfaction des besoins de base et à l'élimination de l'extrême misère. La question qui se pose est de savoir dans quelle mesure l'ajustement structurel permet de faire face à la misère. Ses limites commencent à se dessiner et il apparaît de plus en plus évident que la répartition des dépenses publiques ne peut à elle seule apporter une solution aux problèmes de la pauvreté extrême à moyen et à long terme. Il s'agit là d'une question qui doit être vue dans une optique beaucoup plus globale. Les déclarations de Carthagène, de Jakarta et de Khartoum exposent de façon très précise les liens qui existent entre la misère, les ressources humaines, la science et la technologie.

65. Un troisième domaine où l'évolution est rapide est celui des progrès technologiques, notamment dans les domaines de la micro-électronique, de l'informatique, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux. Par les conséquences qu'ils ont sur la production, le commerce et l'emploi, ils constituent une menace sérieuse pour les pays en développement car ils entravent le développement de leur secteur primaire et réduisent leurs importations de produits manufacturés et par là compromettent leur position concurrentielle sur le marché et les possibilités de créer de nouveaux emplois. Les pays en développement doivent trouver les moyens de tirer efficacement partie des progrès technologiques afin d'éviter que ne s'élargisse le fossé entre le Nord et le Sud.

66. Dans cette conjoncture, les délibérations et les négociations de la Commission seront cette année axées sur deux thèmes : celui de la dette extérieure et celui de l'environnement. La délégation uruguayenne prendra une part active à leur examen dans l'espoir qu'il sera possible cette fois d'obtenir un consensus. Les changements exposés précédemment devraient faire l'objet d'une analyse approfondie tant lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en avril 1990 que dans le cadre de la stratégie internationale du développement dont l'objectif commun est de relancer le développement des pays en développement et de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération internationale. Cette analyse s'accompagnera d'un nouvel examen du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et social et d'une redéfinition des responsabilités des dirigeants du système international.

67. Les progrès enregistrés récemment dans le domaine politique montrent que la volonté de coopérer permet aux mécanismes multilatéraux de fonctionner avec un maximum d'efficacité; cette expérience pourra être étendue au domaine économique et social si l'on peut compter sur la volonté politique nécessaire. Ce n'est qu'alors et en tenant compte des réalités économiques que l'on pourra donner un sens et un contenu à la coopération internationale pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies.

68. Mme HAMODI (Iraq) dit que, en dépit de l'amélioration de la situation politique, la situation économique exige une intensification des efforts déployés pour délivrer de nombreux pays et peuples du monde de la misère, de la faim et autres malheurs. Il est affligeant de voir le fossé profond qui sépare les économies des pays en développement de celles des pays développés.

(Mme Hamodi, Iraq)

69. Le développement scientifique et technique des pays développés et l'aggravation de la crise économique dans les pays en développement sont à l'origine du déséquilibre et de l'injustice qui caractérisent les relations économiques internationales. Le paiement et le service de la dette extérieure pèsent lourdement sur le produit national brut des pays en développement et contrarient les efforts de développement qui visent à donner aux populations un niveau de vie décent. Il faut donner à ces pays l'aide nécessaire pour restructurer leurs économies et diversifier leurs exportations afin qu'ils puissent compter sur les ressources que demande leur développement économique et social, d'où l'importance des délibérations sérieuses qui auront lieu au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1990.

70. L'Iraq est convaincu du caractère opportun et constructif de la coopération économique dans les pays en développement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle au niveau régional les Etats arabes conjuguient leurs efforts dans le cadre de groupements économiques régionaux afin de pouvoir se doter des moyens collectifs nécessaires pour se suffire à eux-mêmes. Mme Hamodi donne comme exemple la création du Conseil de coopération arabe entre l'Iraq, la Jordanie, l'Egypte et le Yémen.

71. La détérioration de l'environnement est un problème qui préoccupe le monde entier. L'Iraq estime que la préservation de l'environnement fait partie intégrante du développement économique et social et que nul ne peut s'en désintéresser si l'on veut éviter une catastrophe écologique irréparable. Il est indispensable de tenir compte des priorités de développement des pays en développement et de respecter leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, objet d'un pillage constant.

72. M. MOOSA (Oman) fait observer que la Commission est saisie de thèmes extrêmement importants notamment celui qui a trait aux difficultés économiques des pays en développement qu'ont fait naître le protectionnisme, le problème de la dette extérieure, la chute des prix des produits de base et l'instabilité des taux de change, difficultés qui se sont soldées par un abaissement du produit national brut des pays les plus pauvres.

73. A l'heure actuelle à l'Assemblée générale la tendance est au dialogue et aux négociations, ce dont il faut se féliciter. Dans le domaine économique, toutefois, on constate un enlisement et l'absence de dialogue entre le Nord et le Sud. Des négociations s'imposent pour résoudre les problèmes faisant intervenir la coopération entre tous les pays. Il n'est pas facile de régler les problèmes économiques, c'est pourquoi tous les pays doivent assumer leurs responsabilités et s'employer à aider les pays en développement. Les organismes financiers, multilatéraux ou privés, doivent trouver une solution au problème de la dette de tous les pays sans exception. Le protectionnisme doit être supprimé.

74. Le Ministre des relations extérieures de l'Oman a mentionné devant l'Assemblée générale lors de la session en cours l'initiative d'ordre économique présentée par le Koweït lors de la quarante-troisième session, initiative concrète qu'il faut absolument appuyer et mettre sans tarder en pratique.

/...

(M. Moosa, Oman)

75. Les négociations sont un moyen utile de résoudre les problèmes. Le Ministre des relations extérieures de l'Oman a exprimé son appui à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale en vue d'inverser la tendance actuelle au marasme. En fait, il faut faire disparaître la division actuelle entre une minorité qui vit dans l'affluence et une majorité qui est pratiquement dénuée de tout.

76. Nul ne peut se désintéresser de la question de l'environnement. Il faut adopter des mesures pour préserver la santé sans freiner le développement. De nos jours, le monde étant plus unifié que jamais, la contamination ne connaît pas de frontière. L'Oman a créé un conseil de protection de l'environnement et de l'écologie, ainsi qu'un ministère chargé des questions relatives à l'environnement. La Conférence sur la relation entre le développement et l'environnement qui se tiendra en 1992 devrait contribuer à apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans ce domaine.

77. M. Ghezal (Tunisie) reprend la présidence.

78. M. AL-ERYANY (Yémen), parlant également au nom du Yémen démocratique, dit que la session actuelle se tient dans une conjoncture caractérisée par des problèmes économiques extrêmement complexes, notamment la détérioration des niveaux de développement économique, l'accroissement des déficits en devises et l'élargissement de l'écart entre pays développés et pays en développement. Il est donc urgent d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité. Il est inadmissible que les pays en développement soient toujours des exportateurs nets de matières premières et des importateurs nets de produits manufacturés, situation qui les plonge dans un déficit permanent et les empêche de satisfaire les besoins fondamentaux de leur population. En raison de leur manque de ressources, les pays les moins avancés sont ceux qui souffrent le plus. Le Yémen, qui appartient à cette catégorie, a été non seulement touché par la crise économique, mais également ravagé par des tremblements de terre et des inondations qui ont causé de nombreuses victimes et provoqué des dégâts matériels importants. Face à cette situation, le Gouvernement yéménite a adopté des mesures de reconstruction et d'aide à la population.

79. Parmi les problèmes économiques, l'un des plus graves est celui de la dette extérieure. En dépit des efforts déployés par les pays en développement pour trouver des solutions à leurs problèmes immédiats, le développement demeure un objectif lointain. Il est indispensable de promouvoir la coopération entre pays créateurs et pays débiteurs. Pour cela, l'Organisation des Nations Unies devra redoubler d'efforts afin de trouver des solutions que tous puissent accepter.

80. Le solde de la décennie des années 80 a été négatif. Pour dissiper ce sentiment d'abattement, la communauté internationale, et surtout les pays développés, ne doivent ménager aucun effort pour régler les problèmes économiques mondiaux. Dans ce contexte, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale doit pouvoir compter sur un appui sans réserve pour porter ses fruits. La session en cours sera l'occasion opportune de revitaliser le dialogue Nord-Sud et de mettre en place des mécanismes

(M. Al-Eryany, Yémen)

qui permettent d'apporter des solutions concrètes aux problèmes du monde et de définir la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

81. Enfin, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les problèmes relatifs à l'environnement. Il faut adopter des mesures de protection du milieu. Dans ce contexte, la délégation yéménite appuie la convocation en 1992 d'une conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

82. M. SOTIROV (Bulgarie) rappelle que, durant les jours qui ont suivi l'ouverture de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, de nombreux chefs d'Etat et ministres des relations extérieures ont parlé des problèmes du développement économique et de la coopération économique internationale. Il est encore prématuré à ce stade de tirer des conclusions, mais on a beaucoup fait remarquer que le monde devenait chaque jour plus interdépendant et qu'il faut que la communauté internationale unisse ses efforts pour trouver de nouveaux mécanismes et instruments qui permettent de surmonter les obstacles qui entravent le plus sérieusement le développement et la coopération économique internationale. Le développement harmonieux de tous les pays durant la dernière décennie du XXe siècle dépendra non seulement de facteurs militaires et politiques, ou de la démilitarisation des relations internationales, mais également de la capacité de la communauté internationale de donner une réponse collective appropriée aux problèmes qui se posent dans le domaine économique et social. Comme l'a indiqué dans sa déclaration le Ministre des relations extérieures de la Bulgarie, l'Organisation des Nations Unies dispose de suffisamment de mécanismes pour stimuler l'interaction économique internationale et est en mesure d'apporter un concours efficace à la démocratisation de la coopération économique mondiale et à son intensification sur la base d'avantages mutuels.

83. Il ressort de l'étude de la situation économique mondiale réalisée en 1989 que la production mondiale a augmenté de 1,3 % et que le commerce mondial a accusé un accroissement de 8,3 %, ce qui indique bien une tendance positive dans le développement économique mondial. Il faut préciser toutefois que ces chiffres sont calculés avant tout en tenant compte des taux de croissance élevés de certains Etats, alors que dans la majorité des pays africains et latino-américains le revenu par habitant a chuté. Nombreux sont les pays pauvres qui se sont encore appauvris ou qui n'ont pu améliorer leur sort; et dans un grand nombre d'entre eux les problèmes de la dette extérieure, du chômage et autres problèmes sociaux échappent à tout contrôle.

84. La Bulgarie s'associe sans réserve aux propositions visant à intensifier les efforts de la communauté internationale pour résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement. Il est indispensable d'apporter une solution à ce problème pour stimuler une croissance économique et une protection écologique soutenue ainsi que pour assurer le bien-être des peuples du monde entier.

85. D'après les rapports présentés par le Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement, ses travaux semblent être entrés dans une

(M. Sotirov, Bulgarie)

étape décisive. Lors de l'élaboration de la stratégie, il ne faudra pas perdre de vue qu'elle doit revêtir un caractère pratique et fonctionnel, viser des objectifs réalistes et s'appuyer en grande mesure sur des indicateurs qualitatifs. Ces mêmes critères s'appliquent également aux travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale. Cette session sera essentiellement consacrée aux problèmes les plus importants des pays en développement dans le domaine socio-économique, mais elle devra également constituer un jalon dans le développement des relations économiques internationales en général. La délégation bulgare espère que le document final de cette session comportera des recommandations et des principes généraux relatifs aux travaux des divers organismes de l'Organisation des Nations Unies, en vue de consolider la coopération économique multilatérale, et fera une place importante au concept de la sécurité économique internationale.

86. Face à la détérioration de l'environnement et aux incidences néfastes des activités humaines sur les écosystèmes, question étroitement liée aux autres problèmes mondiaux, les Etats doivent adopter une politique écologique judicieuse et pratique et assurer la coopération internationale la plus large possible en la matière. M. Sotirov répète que la délégation bulgare appuie le concept de la sécurité écologique internationale, dans lequel elle ne voit aucune contradiction avec les idées et propositions émanant d'autres Etats. Il propose d'analyser et d'inclure des éléments comme le libre transfert de techniques sans danger pour l'environnement, l'abandon des restrictions discriminatoires en ce qui concerne l'exécution des projets de protection de l'environnement, l'octroi de conditions financières privilégiées aux pays en développement pour la commercialisation des innovations techniques et l'intensification de l'aide technologique que prêtent les pays développés, y compris celle qui touche la coopération et la communication dans le domaine industriel.

87. La deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement devrait contribuer dans une grande mesure à accentuer la coopération internationale dans ce domaine et devrait être l'occasion d'élaborer à l'intention des gouvernements des recommandations concrètes visant la formulation dans les grandes lignes de mesures concertées et l'instauration d'un climat économique international propice au développement soutenu de tous les Etats. Il y a lieu d'indiquer que du 16 octobre au 3 novembre de l'année en cours se tiendra à Sofia une réunion internationale sur l'environnement, qui par son importance intéressera non seulement la région mais également le monde entier, car il n'est pas douteux que tous les pays européens contribueront par leurs efforts à tracer les grandes lignes des activités de protection de l'environnement.

88. Pour terminer, l'orateur indique que se déroule actuellement en Bulgarie un important processus de restructuration de l'économie nationale et de sa gestion, dont le but est d'accroître l'efficacité du système économique, de démocratiser encore davantage la vie publique et politique et de relever le niveau de vie de la population. L'objet de ces réformes est d'étendre les activités de la Bulgarie sur le plan international et d'intensifier ses relations économiques et commerciales avec tous les autres pays. L'introduction accélérée des progrès techniques, la décentralisation de la gestion sur la base de l'autogestion et l'autofinancement des producteurs devraient permettre d'atteindre cet objectif. L'un des objectifs

/...

(M. Sotirov, Bulgarie)

visés est d'adapter l'économie aux mécanismes du marché et d'intégrer les marchés intérieurs et les marchés internationaux. Les mesures adoptées par la Bulgarie pour devenir membre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et pour établir des relations officielles avec la Communauté économique européenne témoignent concrètement de l'intérêt qu'elle porte à une coopération économique, technique et scientifique qui soit stable et mutuellement bénéfique.

ORGANISATION DES TRAVAUX

89. Le PRESIDENT annonce que le débat général se poursuivra la semaine prochaine et signale que trois délégations ont demandé l'autorisation de participer au débat bien que la liste des orateurs soit close. En l'absence d'objections, il considérera que la Commission souhaite que ces délégations participent au débat.

90. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.

/...